

Préfecture de l'Aveyron

Date de reception de l'AR: 15/03/2024
012-211200571-DE_2024_013-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES

Séance du 14 mars 2024

A 20h30, Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réun nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de	
Michel,	
Présents: COSTES Michel, FRAYSSE Julien, BLANC Hélène, GAULTIER de KE DRULHE Aurélie, CANIVENQ Jean-Marc, SOULIE Jimmy, BOUSQUET Vincent, O ISNARD Claude Absents: LAGARDE Clarisse, GAYRARD Eléonore Excusés: FRAYSSIGNES Patrick Représentés: BOUSQUET Christophe représenté par COSTES Michel Secrétaire: GAULTIER de KERMOAL François	
Date de la convocation : 29 février 2024 Effectif du conseil : 14	
Déposé en Préfecture : Publié le :	

OBJET : SUBVENTION : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE LES CHÊNES – DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,

Vu le budget communal, Monsieur le Maire expose que le projet « RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE LES CHÊNES » dont le coût prévisionnel s'élève à 2 160 050.50 € HT soit 2 592 060.60 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département de l'Aveyron.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant : Coût des travaux : 2 160 050.50 € HT

Assistance au Maître d'œuvre	32 850.00
Maîtrise d'œuvre	205 722.50
Étude de faisabilité pompe chaleur	3 600.00
Mission coordination santé	5 560.00
Relevé topographique	4 750.00
Diagnostic Radon	350.00
Diagnostic Amiante, Plomb	3 200.00
Mission CT	11 720.00
Étude G2	9 798.00
Travaux	1 882 500.00
TOTAL	2 160 050.50

Financement:

	Objet	Montant éligible	%	Subvention demandée
DETR	Extension, études, bâtiments modulaires, extérieurs	929 550.50	40%	371.820.20
FONDS VERT	Réhabilitation, désamiantage, chauffage géothermie	1 250 500.00	40%	500 200.00
REGION OCCITANIE	 Accessibilité Équipement cuisine Rénovation énergétique 	20 000.00 32 000.00 262 000.00	25% 25%	5 000.00 8 000.00 50 000.00
ADEME	 Étude faisabilité géothermie Travaux chauffage 	3 600.00 119 000.00	80% 30%	2 880.00 35 700.00
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON	Totalité du projet	2 160 050.20	15%	324 007.58
AUTOFINANCEMENT	•			862 442.72

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé, pendant 15 mois à compter de juillet 2024.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- 1. Dossier de base,
- 1.1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée;
- 1.2. La présente délibération du Conseil Municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement,
- 1.3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus,
- 1.4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus,
- 1.5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus,
- 1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet (modèle ci-joint).
- 1.7. Relevé d'identité bancaire original,
- 1.8. Numéro SIRET de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour dont 2 par procuration,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délais de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal adminstratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par lien http://www.telerecours.fr

DECIDE

- APPROUVE le projet « REABILITATION ET EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE LES CHÊNES »
- ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessus
- SOLLICITE une subvention auprès du Département de l'Aveyron,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès Les jour, mois et an susdits Monsieur COSTES Michel (Maire)

GAULTIER de KERMOAL François (Secrétaire de séance)

Monsieur COSTES Michel (Maire)

